

Avis de constitution

SOCIETE « SAFNATH GROUP CI »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE TERMINUS 81/82 A
05 METRE DE LA PHARMACIE SAINTE MARTHE, Lot 29, Ilot
01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/01/2026, et enregistrés au CEPICI le 03/02/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SAFNATH GROUP CI »

Objet : IMPORT-EXPORT, DISTRIBUTION, COMMERCIALISATION EN GROS, DEMI GROS ET DETAILS DE TOUS MATERIELS, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE SECURITE INCENDIE (BOULE EXTINGTRICE AUTOMATIQUE), REPRESENTATION COMMERCIALE DE TOUTES MARQUES OU PRODUITS LIES A LA PREVENTION DE LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES, FOURNITURES DE SERVICES, DE CONSEILS, D'AUDIT, DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE, INSTALLATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENT DE SECURITE INCENDIE, LA PARTICIPATION A TOUT APPEL D'OFFRE PUBLIC OU PRIVE RELATIF A LA SECURITE. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,500,000 F CFA divisé en (150.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 150 intégralement

souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE TERMINUS 81/82 A
05 METRE DE LA PHARMACIE SAINTE MARTHE, Lot 29, Ilot
01

Dirigeant(s) M FOFANA IBRAHIM ISSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B12-01123 du 19/02/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°12845/GTCA/RC/2026 du 19/02/2026

